



Développement Durable
**4 objectifs
et 35 actions**
pour construire l'avenir
Le Grand Villeneuvois s'engage

**“ Une véritable ambition
de Développement
Durable n’est possible
que si elle est traduite
par des actions concrètes
au niveau local ”**

Agir aujourd’hui pour vivre mieux demain

Des changements climatiques à la réduction de la biodiversité en passant par l’augmentation des inégalités sociales, les menaces qui pèsent sur notre planète sont réelles. Elles imposent une remise en cause de nos pratiques collectives et individuelles. Mais comment concilier alors, progrès économique et social sans mettre en péril l’équilibre écologique ? Pour relever ce défi du Développement Durable, le Grand Villeneuvois s’est engagé dans un Agenda 21 local. Car les collectivités doivent prendre toute leur part à cet exercice, le plus vite possible.

Notre Communauté souhaite donc être exemplaire et promouvoir les changements nécessaires à la préservation d’un cadre de vie sain et de qualité pour tous ses habitants et les générations futures.

Les pages suivantes présentent le fruit d’un important travail de concertation et de coordination. Cette mobilisation de chacun devra rester soutenue. L’Agenda 21 du Grand Villeneuvois programme ainsi sur trois ans, 35 actions concrètes organisées en 4 objectifs, pour servir la protection des paysages et de la nature, les économies d’énergie et l’utilisation des énergies renouvelables (solaire, HVP ...), les transports alternatifs et un schéma des déplacements doux, le développement économique local et des solidarités renforcées, l’information et la sensibilisation en milieu scolaire ...

Patrick Cassany

Président du Grand Villeneuvois

Yvon Ventadoux

Vice-président en charge du Développement Durable

Le Grand Villeneuvois, une collectivité engagée en faveur du Développement Durable

Le Grand Villeneuvois n'a pas attendu l'Agenda 21 pour faire du Développement Durable. Il agit déjà depuis plusieurs années :

L'engagement pour l'insertion par l'activité économique

› Le Grand Villeneuvois travaille avec les structures locales de l'insertion par l'activité économique : entretien des chemins de randonnée, réalisation de chantiers... Cet engagement a pour but de participer au retour à l'emploi des personnes éloignées du monde du travail.

L'utilisation de l'Huile Végétale Pure comme Carburant

› Le Grand Villeneuvois est pionnier dans l'utilisation de l'Huile Végétale Pure (HVP) comme Carburant sur ses véhicules de collecte des déchets ménagers. Désormais, la collectivité est largement reconnue au niveau national pour son expérience et son implication dans la promotion de cette énergie alternative.

La distribution de bio-composteurs

› Avec la distribution de bio-composteurs, le Grand Villeneuvois souhaite inciter et accompagner les habitants à valoriser les déchets de cuisine et les déchets verts en compost.

La réalisation du Bilan Carbone du Grand Villeneuvois

› Dérèglement climatique, inondation, canicule, la responsabilité humaine est désormais incontestée. Chacun peut et doit agir ! Ainsi, le Grand Villeneuvois a réalisé son Bilan Carbone : il émet 1 200 tonnes équivalent carbone par an. Les élus se sont engagés à analyser l'impact carbone de chacune de leur décision. Objectif : diminuer l'empreinte écologique de la collectivité.

La production d'énergie renouvelable

› Le Grand Villeneuvois est la première collectivité du Lot-et-Garonne à développer un projet photovoltaïque de cette envergure. En effet, le Centre technique communautaire est recouvert de 840 modules intégrés au bâti pour une production annuelle d'environ 200 000 kWh d'énergie renouvelable.

L'aménagement de la Voie Verte en Villeneuvois

› Le Grand Villeneuvois a aménagé la Voie Verte qui relie Villeneuve-sur-Lot à Casseneuil afin de favoriser les déplacements doux de commune à commune, tant pour les déplacements de loisirs que pour les déplacements quotidiens. Cet aménagement est le fruit d'un partenariat avec les usagers notamment les associations sportives et les associations de personnes handicapées afin de répondre réellement à leurs besoins.



« Le Grand Villeneuvois a aménagé la Voie Verte [...] afin de favoriser les déplacements doux. »

L'Agenda 21, un plan d'actions pour le développement solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace

C'est quoi un Agenda 21?

C'est un document stratégique qui présente le projet de Développement Durable d'une ville ou d'un territoire et décrit sur le court, le moyen et le long terme les actions concrètes que la collectivité souhaite mettre en œuvre pour les générations à venir.

A quoi correspondent les termes « Agenda » et « 21 » ?

Le terme agenda fait référence aux actions à planifier pour un développement plus durable. Quant au chiffre « 21 », il désigne tout simplement le XXI^{ème} siècle.

Mais pourquoi le XXI^{ème} siècle ?

C'est l'échéance que les États se sont donnés lors de la conférence de Rio de 1992 pour agir. Les 178 pays signataires se sont engagés à ce que leurs collectivités s'emparent de la démarche via un Agenda 21 local.

L'Agenda 21 est-il un outil en faveur de l'environnement ?

L'environnement est loin d'être le seul aspect de l'Agenda 21. Il s'agit bien entendu de prendre en compte la protection des êtres vivants et des ressources naturelles, mais il s'agit aussi de revoir nos modes de production et de consommation, de concevoir de nouvelles formes de développement. Les trois domaines concernés pour un développement plus durable sont donc l'environnement, le social et l'économie.

Mais concrètement, qui élabore l'Agenda 21 ?

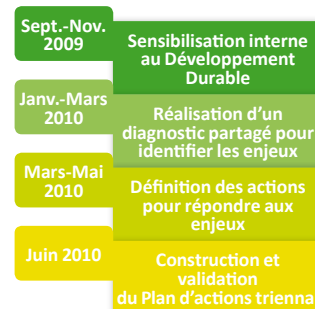
Tout le monde : une mairie, une entreprise, une école, une personne, une famille... Il est en effet indispensable de mobiliser tous les acteurs pour réaliser efficacement une telle démarche.

Et pour l'Agenda 21 du Grand Villeneuvois, comment ça se passe ?

L'Agenda 21 du Grand Villeneuvois est le fruit d'un long travail de concertation et de réflexion auquel ont participé les élus, les agents de la collectivité, les institutions et associations locales et les nombreux habitants du territoire.

Et après ?

L'Agenda 21 se déroule sur trois ans. À la fin, le Grand Villeneuvois pourra alors analyser et présenter les résultats de cet Agenda 21 pour s'améliorer !



S'engager dans le Développement Durable pour anticiper les enjeux

En 2009, pour apporter un cadre global à ses actions, le Grand Villeneuvois a choisi d'élaborer son Agenda 21. Il devient ainsi une des premières collectivités du Lot-et-Garonne à se lancer dans un projet territorial de Développement Durable.

L'Agenda 21 du Grand Villeneuvois, une méthodologie de travail concertée

L'Agenda 21 local est le fruit d'un long travail de concertation et de réflexion auquel ont participé :

- › Les élus et les agents du Grand Villeneuvois
- › Les nombreux habitants ayant répondu au questionnaire et ayant participé à la réunion de consultation
- › Les experts et les partenaires qualifiés : l'ADEME, Au fil des Séounes, le CAUE 47, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Général de Lot-et-Garonne, le CPIE-ARPE 47, la DDT, la DREAL, Eau 47, Espace Info Énergie, Gascogne Environnement (CCI), le Réseau Ecomobilité, Roue Libre, Patrimoine 47, le Pays de la Vallée du Lot et les Petits Débrouillards.

Concrètement, il s'agit pour la collectivité :

- › De devenir éco-responsable dans son fonctionnement
- › D'orienter ses projets dans le sens du Développement Durable
- › Et de promouvoir ses actions sur le territoire.

L'Agenda 21 du Grand Villeneuvois

Les 4 objectifs et les 35 actions

Objectif 1: Un aménagement durable du territoire

Objectif 1.1: Valorer, protéger notre patrimoine et construire un territoire durable

- › Préserver le patrimoine à fort intérêt, voire remarquable de notre territoire
- › Mettre en valeur nos atouts touristiques
- › Préserver la biodiversité

Les Actions

- 1: Élaborer une Charte Paysagère
- 2: Adhérer au Label « Pays d'Art et d'Histoire »
- 3: Aménager des ZAE de qualité environnementale
- 4: Organiser l'opération annuelle « Nettoyons la nature »
- 5: Entretien des espaces naturels dans le respect de la biodiversité
- 6: Réaliser une veille sur le développement des nouvelles technologies

Objectif 1.2: Un territoire engagé dans l'éco-mobilité

- › Lutter contre l'isolement des personnes fragiles en mettant en place un service de transport
- › Développer les transports alternatifs dans nos déplacements quotidiens
- › Asseoir l'image d'un territoire innovant avec l'expérimentation de l'Huile Végétale Pure comme Carburant

Les Actions

- 7: Mettre en place un service de Transport à la Demande
- 8: Élaborer un schéma de déplacements doux
- 9: Utiliser des sources d'énergies propres pour la flotte de véhicules et promouvoir cette alternative auprès des structures villeneuvoises
- 10: Promouvoir l'utilisation de l'Huile Végétale Pure en partenariat avec l'Association des Collectivités Territoriales pour l'Utilisation d'HVP comme Carburant
- 11: Organiser les Rencontres Nationales de l'Eco-mobilité des villes moyennes

Objectif 2: Un territoire pour le développement économique et social

Objectif 2.1: Pour le développement social et culturel

- › Mettre en place des services publics de qualité
- › Œuvrer pour le développement culturel des jeunes générations
- › Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer et d'utiliser les services publics

Les Actions

- 12: Développer les services petite enfance, enfance et jeunesse
- 13: Favoriser l'accès à la lecture en développant l'offre en bibliothèque
- 14: Œuvrer pour le développement culturel et artistique des jeunes générations
- 15: Développer la mise en accessibilité du territoire pour les personnes à mobilité réduite

Objectif 2.2: Pour le développement économique et solidaire

- › Aider les personnes éloignées du travail à retrouver une activité économique
- › Soutenir et accompagner la création d'entreprise
- › Travailler avec des pays émergents dans le cadre d'une coopération décentralisée

Les Actions

- 16: Soutenir l'insertion par l'activité économique et favoriser le développement de cette démarche
- 17: Accompagner la création et le développement des jeunes entreprises
- 18: Soutenir les installations des jeunes agriculteurs
- 19: Organiser le Printemps de l'Emploi et de la Formation
- 20: Contribuer au développement de pays émergents



Objectif 3: Une culture commune du Développement Durable

La promotion,
la sensibilisation et
la formation pour une
culture commune du
Développement Durable

Les Actions

- › Sensibiliser Les jeunes générations aux enjeux du Développement Durable (DD)
- › Diffuser le Développement Durable auprès des habitants, des associations et des élus locaux
- › Valoriser les démarches de Développement Durable engagées sur notre territoire

- 21 : Sensibiliser les scolaires à l'éducation à l'environnement et au DD
- 22 : Valoriser les entreprises locales engagées dans une démarche de DD
- 23 : Promouvoir le DD auprès des communes membres
- 24 : Évaluer les démarches de DD engagées par les structures soutenues par la collectivité
- 25 : Sensibiliser au tri et à la prévention de la production des déchets
- 26 : Organiser des ateliers de formation, de sensibilisation, d'échanges d'expériences à destination de la population et des acteurs locaux
- 27 : Participer activement à la semaine du DD



Objectif 4: Une collectivité exemplaire

Vers une collectivité
exemplaire

- › Diffuser une culture du Développement Durable auprès des agents du Grand Villeneuvois
- › Consommer responsable
- › Construire nos bâtiments dans une démarche de performance énergétique

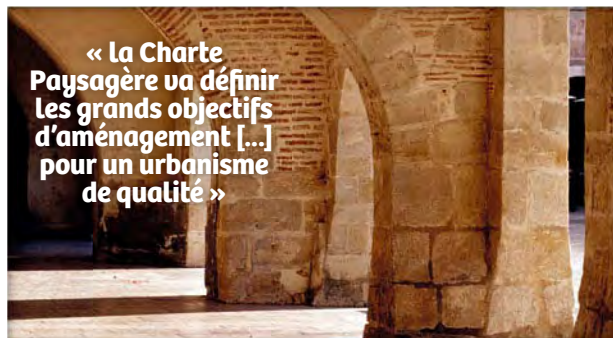
Les Actions

- 4.1 La maîtrise de l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre
 - 28 : Adopter une démarche de performance énergétique sur les bâtiments de la collectivité
 - 29 : Développer les installations de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la collectivité
 - 30 : Optimiser le service de collecte des déchets ménagers
- 4.2 Une consommation responsable
 - 31 : Poursuivre l'expérimentation des HVP pour une consommation responsable et le soutien à l'agriculture locale
 - 32 : Adopter une consommation responsable
 - 33 : Organiser des événements répondeant à la démarche d'éco-manifestation
- 4.3 La pérennisation de la démarche
 - 34 : Animer le réseau des éco-délégués sur chaque site de la collectivité
 - 35 : Suivre une démarche d'amélioration continue

Zoom sur 10 actions

Action n°1: La Charte Paysagère

Le patrimoine naturel, architectural et paysager du Grand Villeneuvois constitue un atout remarquable (sa flore protégée, ses collines et sa vallée, son architecture traditionnelle : les pigeonniers, les villes bastides...) tant pour la qualité de vie que pour le développement touristique. Comme de nombreux territoires, le développement local incontrôlé, avec l'émergence des lotissements et des zones industrielles, nuit à ce patrimoine. Pour lutter contre ce développement anarchique, la Charte Paysagère va définir les grands objectifs d'aménagements et construire des outils pour un urbanisme de qualité.



Action n°7: Un service de Transport à la Demande

L'offre d'un moyen de mobilité pour les personnes isolées (personnes âgées, en insertion, jeunes) apparaît indispensable pour permettre à tous l'accès aux différents services et activités du territoire. L'objectif est de maintenir un lien entre ces personnes et leur environnement social. Actuellement aucun service de transport ne leur est proposé, et le Grand Villeneuvois s'engage à pallier cette carence en mettant en place un service public de Transport à la Demande.

Action n°12: Les services petite enfance, enfance et jeunesse

Proposer des structures d'accueil telles que les crèches et les Centres de Loisirs Associés à l'École est primordial pour faciliter la vie et l'arrivée des jeunes ménages. Suite au constat d'un manque de places disponibles dans les structures du territoire, le Grand Villeneuvois lance un programme pour développer ces services publics.



Action n°15: La mise en accessibilité du territoire pour les personnes à mobilité réduite

Au sein de la Commission Extracommunautaire pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées du Grand Villeneuvois, à laquelle participent les élus locaux, les représentants des habitants et les associations de personnes handicapées, la Collectivité va pouvoir construire une synergie entre tous ces acteurs et sur l'ensemble du territoire pour améliorer le cadre de vie des personnes à mobilité réduite.

Actions n°17 et 18: L'installation des jeunes entrepreneurs et agriculteurs

Pour aider la création d'activités économiques, le Grand Villeneuvois s'implique fortement, en partenariat avec des structures locales, dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et agriculteurs (soutien financier, aide à l'installation...).



**Action n°25:
Le tri et la prévention
de la production
des déchets**

Le Grand Villeneuvois mène depuis longtemps des actions de sensibilisation des habitants au tri des déchets. Pour accompagner cette démarche, la Collectivité s'est donnée l'objectif de diminuer la quantité de déchets à traiter (en 2009 : 320 kg/hab). Un Plan de Prévention des Déchets va être mis en place. Il vise essentiellement à sensibiliser les habitants sur de nouvelles pratiques d'achats moins productrices de déchets.



**Action n°21:
L'Éducation à
l'Environnement et au
Développement Durable**

La sensibilisation des jeunes générations est une action primordiale pour les mobiliser sur les enjeux du Développement Durable. Le Grand Villeneuvois s'engage dans ce sens et a contractualisé avec l'Inspection Académique afin d'intervenir auprès des élèves du territoire.

**Actions n°28 et 29:
La performance
énergétique des
bâtiments et les énergies
renouvelables**

La performance énergétique des bâtiments est une démarche de bon sens, car en investissant à la construction, la Collectivité réalisera des économies sur son utilisation (20% du coût global d'un bâtiment sont dus à la construction, les 80% restants sont dus à l'exploitation - entretien et consommation). Le Grand Villeneuvois adopte donc cette démarche sur ses bâtiments et développe les installations de production d'énergies renouvelables.

Contact:

Rauna Barth

Service Développement Durable du Grand Villeneuvois

Tél : 05 53 41 95 94

Mail : rbarth@cc-villeneuvois.fr

Avec l'appui technique et le soutien financier de:

pour l'Agenda 21

pour le Bilan Carbone®



ADEME



**« Réaliser un Agenda 21
pour devenir exemplaire
et construire un cadre
de vie préservé en
Villeneuvois.
La participation de tous
est essentielle. »**



BP10 - 47440 Casseneuil
tél 05 53 71 54 81
fax 05 53 40 16 55
mail contact@cc-villeneuvois.fr
www.grand-villeneuvois.fr